AMOPA
Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Concours national
PLAISIR DE DIRE
Classes de première et de terminale des lycées

2022-2023

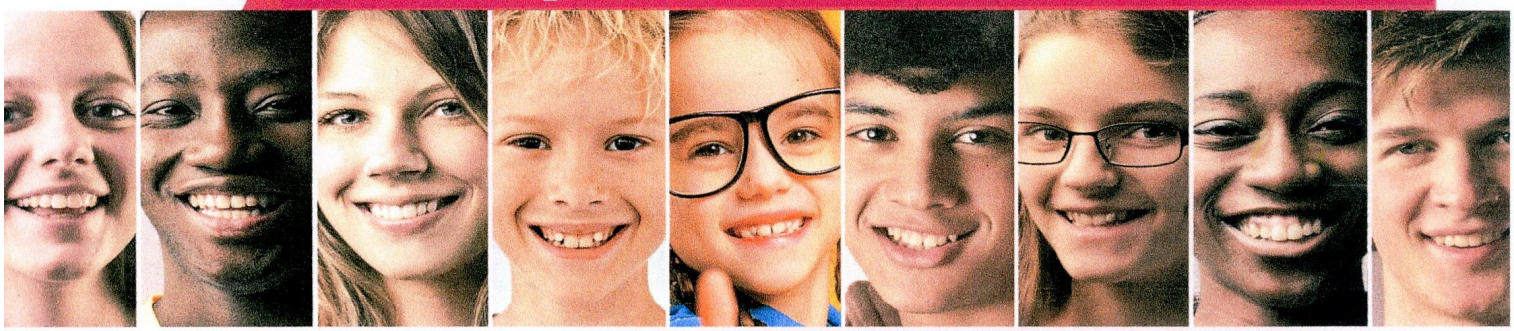

Afin de mettre en valeur les talents des élèves, mais aussi de les révéler, l'AMOPA propose le concours « Plaisir de dire » aux élèves de première et terminale des lycées.
Elle contribue ainsi à développer leur expression orale, aujourd'hui indispensable pour la réussite des examens, mais également pour l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Il faut savoir argumenter et exprimer ses opinions pour convaincre.,

Les étapes au niveau de la section :

- ⇒ Chaque lycée organise la sélection du candidat qui participera à la confrontation départementale à partir du sujet départemental choisi par la section participante en lien avec le thème de l'éducation citoyenne.
- ⇒ Les candidats s'expriment seuls durant 5 minutes. L'élève sélectionné représentera l'établissement lors de l'audition départementale., sa prestation est enregistrée au format MP4.
- ⇒ Le jury créé par la section organise, avant le 18 février 2023, au choix selon les difficultés de déplacement, l'examen des enregistrements ou l'audition des lauréats des lycées qui s'expriment seuls durant 5 minutes sur le même sujet départemental.

La finale nationale

- ⇒ Le sujet national est envoyé au Président de la section qui s'est inscrite au siège.
- ⇒ Le 06 mars 2023 il le transmet au chef d'établissement du lauréat départemental en joignant l'autorisation de droit à l'image et à la voix signée par le candidat s'il est majeur ou par le parent ou tuteur légal s'il est mineur.
- ⇒ Le sujet national est donné sans délai au lauréat départemental.
- ⇒ Le candidat a quinze jours pour préparer sa prestation. Compte-tenu de ce délai la section convient d'une date entre le 22 mars et le 04 avril 2023 et d'un lieu permettant l'enregistrement de sa prestation au format MP4 d'une durée de 5 minutes.
- ⇒ La section transmet au siège l'enregistrement, au format MP4, à l'adresse « amopa.couriel@orange.fr » pour le 15 avril 2023, date limite de réception des vidéos.
- ⇒ Un jury national visionnera les vidéos et désignera le lauréat national.

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA :
Ces informations seront disponibles sur le site internet national (**www.amopa.asso.fr**) à partir d'octobre 2022.

DATE limite des INSCRIPTIONS	ADRESSES
31 JANVIER 2023	**AMOPA-Oise** **16 rue des ormes** **60580 COYE-LA-FORET** **Martine.fondeur@wanadoo.fr**

Prix nationaux : Livres, ateliers de création, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles.
Le palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2023.